

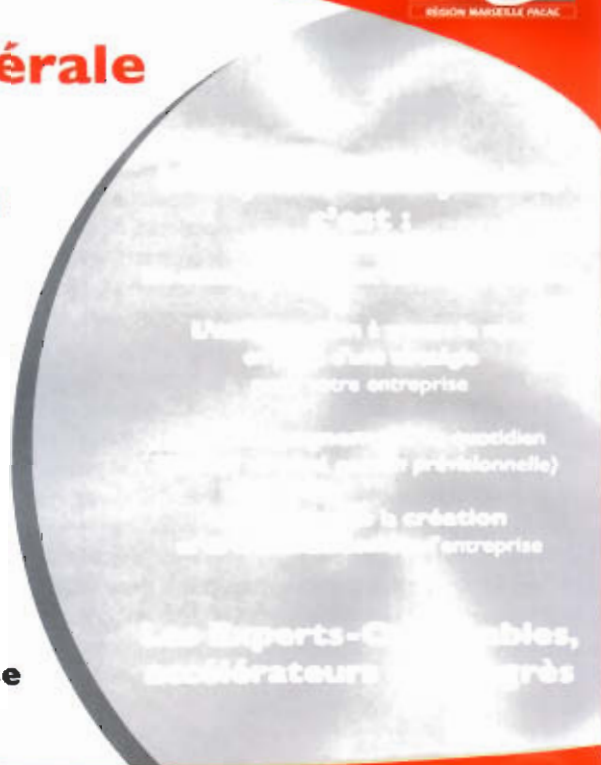


La profession comptable libérale au service de l'économie

Qui sont-ils?

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

C'est la signature d'un professionnel assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise







La profession comptable libérale au service de l'économie

Qui sont-ils?

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

**C'est la signature d'un professionnel
assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise**

L'Expert-Comptable c'est :

- Le conseil permanent du chef d'entreprise
- L'anticipation** à travers la mise en place d'une stratégie pour votre entreprise.
- L'accompagnement** au quotidien (tableau de bord, gestion prévisionnelle)
- Le spécialiste de la **création** et de la **transmission** d'entreprise.



**Les Experts-Comptables,
accélérateurs de progrès**

OEC - Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Candioli 13298 Marseille Cedex 20
Tél. 04 91 16 04 20 - Fax 04 91 16 04 27
E-mail : oeccpacac@oeccpacac.com.fr - Site : www.experts-comptables-pacac.fr

EXPERTS-COMPTABLES

Réunion avec les services fiscaux



Ambiance studieuse au centre des impôts Cadéi pour une centaine d'experts-comptables face aux nouvelles législations fiscales.

Plus d'une centaine de professionnels s'étaient déplacés, le 2 avril dernier au centre Cadéi à Nice, pour cette réunion entre la direction départementale des impôts et la Chambre des experts-comptables, avec pour mot d'ordre : une fiscalité bien comprise et bien appliquée dans un climat apaisé. Pour Pierre Beyrand, président de la commission administrative de l'Ordre, "cette rencontre que l'on peut qualifier d'institutionnelle revêt une importance toute particulière pour nous, car les informations ou précisions que nous recueillons lors de ce type de rencontres aident à sécuriser nos clients chefs d'entreprise. Ces réunions comportent en effet un volet information sur des points techniques, mais aussi un volet questions / réponses sur des sujets qui préoccupent les usagers du droit fiscal et leurs conseils." De son côté, le service des impôts, lorsqu'il s'adresse ainsi à une centaine d'experts-comptables, sait qu'il touche plusieurs milliers de contribuables, tant il est vrai que ces professionnels sont une interface entre l'administration et les usagers. "Autre avantage, reprend Pierre Beyrand, par leurs actions de sécurisation et d'explications auprès de leurs clients, les experts-comptables sont un facteur de modération des tensions liées à la complexité législative subie par les agents économiques." Après un point sur le plan de relance en vigueur, les nouveautés fiscales en matière de contrôle et les vérifications des comptabilités informatisées, les débats se sont penchés sur la fiscalité patrimoniale, avant d'aborder les questions diverses de l'assemblée.

Un Niçois au Conseil supérieur de l'expertise comptable

Une arrivée sur fond de polémique entre professionnels du conseil.

Double événement dans le monde ordinal de l'expertise-comptable sur fond de nouvelle polémique. Il y a d'abord le plus important, côté patriotisme local : l'arrivée d'un Niçois au Conseil supérieur de l'Ordre, comme représentant d'une région que, jusque là, les Marseillais avaient toujours effrontément monopolisée, alors que notre département pèse en professionnels du chiffre aussi lourd que le leur.

Sa retraite prise, cette élection est pour Marcel Archimbaud *"un bâton de maréchal"*. Mais pas seulement, car elle offre une nouvelle tribune pour une combativité visiblement peu émoussée à celui qui fut président départemental de l'IFEC puis de Experts-comptables de France, avant d'accéder à la présidence du conseil régional Paca.

En effet, elle se produit en parallèle au changement de majorité dans les instances ordinales. Après 50 années de prééminence, l'IFEC a cédé la place à son rival, Experts comptables de France, qui fut à l'origine de l'émanation contestataire des petits cabinets et des provinces face aux *"big five"*, image aujourd'hui estompée. *"Tout le*



Marcel Archimbaud

monde travaille en bonne entente au sein des commissions".

Emmenés par Joseph Zorziotti, les nouveaux arrivants ont néanmoins motif à rouspétance à cause d'une série de coups de canif à leur statut, à commencer par ceux assésés par le tout récent document polémique sur l'interprofessionnalité. Demandé par Rachida Dati, le rapport Darrois semble satisfaire avocats et notaires qui voient s'estomper la

menace de fusion. Mais tout en prétendant mettre fin à la *"guerre du périmètre du droit"*, il irrite les professionnels du chiffre parce qu'il élargit la compétence des avocats aux métiers comptables sans réciprocité et même pire (en restreignant des pratiques admises et en allant jusqu'à mettre en cause le fameux article 22 de l'ordonnance de 1945 qui est le socle de la profession). Cela sans la moindre concertation. *"Quand on discute de notre profession avec les pouvoirs publics, nous ne parlons que de notre profession. Quand les autres le font, ils nous y mêlent"* s'étonne Marcel

Archimbaud qui propose sa solution : l'association de tous les talents au sein d'un même cabinet.

Si on ajoute l'assimilation des anciens CGA aux cabinets comptables avec des dispositions dérogatoires jugées totalement iniques et *"la directive services"* émanant de la commission de Bruxelles, une question s'impose : jalouserait-on les experts-comptables ? Il y a de l'électricité dans l'air chez eux.

Jacques Bruyas